



Paris, le 23 septembre 2026

Le rapport annuel 2025 de l'Observatoire des délais de paiement : des résultats contrastés selon les acteurs

L'Observatoire des Délais de Paiement (ODP), présidé par Virginie Beaumeunier et dont Hassiba Kaabèche assure la vice-présidence, a publié son rapport annuel sur l'état des délais de paiement en France pour l'année 2025. Il a été remis le 23 septembre 2026 par Virginie Beaumeunier à Serge Papin, ministre des Petites et Moyennes Entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme et du Pouvoir d'achat.

Une amélioration des délais de paiement dans le secteur privé, malgré de fortes disparités

À partir des dernières données disponibles de la Banque de France, portant sur l'année 2024, le rapport annuel de l'ODP montre une amélioration des délais de paiement : les délais clients comme les délais fournisseurs ont diminué de 1,5 jour. Ces résultats confirment une tendance à l'amélioration des comportements de paiement pour de nombreux acteurs, mais masquent des évolutions hétérogènes par taille d'entreprise et secteur d'activité.

Entre 2023 et 2024, la baisse des délais de paiement est principalement portée par les entreprises qui affichaient déjà les délais les plus courts. À l'inverse, les 10 % d'entreprises présentant les délais les plus élevés ont vu leur situation se dégrader. Cette polarisation des comportements constitue une tendance structurante, observable dans la plupart des secteurs.

Parallèlement, la baisse des délais s'accompagne d'une progression des paiements effectués dans le délai légal de 60 jours. En 2024, la part des entreprises payant sans retard augmente de 2 points de pourcentage, tant pour les délais clients que pour les délais fournisseurs. Cette évolution, constatée pour la quatrième année consécutive, confirme une amélioration progressive des pratiques depuis la crise sanitaire. Néanmoins, les résultats sont moins favorables pour les grandes entreprises : moins d'une sur deux respecte ce délai de 60 jours, une proportion nettement inférieure à celle observée dans les autres catégories, y compris les entreprises de taille intermédiaire (ETI).

Les retards de paiement entraînent des conséquences financières importantes pour les entreprises affectées. Sans retards de paiement, les PME et les microentreprises auraient disposé de 13 milliards d'euros de trésorerie supplémentaire. Ce montant illustre les implications des délais de paiement sur la solidité financière et l'équilibre des relations au sein du tissu entrepreneurial français.

En 2025, malgré une amélioration constatée à partir du second semestre 2025, les retards de paiement en France demeurent légèrement au-dessus de la moyenne européenne, s'établissant à 13,4 jours en fin d'année.

Contact Presse :

Service de presse de la Banque de France : presse@banque-france.fr - 01 42 92 39 00

Une situation contrastée dans la sphère publique

Dans la sphère publique, les délais de paiement de l'État ont légèrement augmenté, avec un délai global moyen de 15,9 jours notamment en raison du décalage de l'adoption de la loi de finances pour 2026. Ceux des collectivités locales se sont légèrement améliorés, à 19,3 jours en moyenne. Dans les deux cas, les délais de paiement observés respectent les seuils réglementaires de 30 jours. En revanche, les établissements publics de santé voient leurs délais se détériorer, atteignant 71,3 jours en moyenne en métropole, et jusqu'à 130,6 jours en Outre-mer, bien au-delà du délai réglementaire de 50 jours.

Par ailleurs, le rapport confirme l'intensification des contrôles menés par la DGCCRF, avec une hausse du taux d'anomalies relevées à 54,2 % contre 42,3 % en 2024. En 2025, la DGCCRF a mené des contrôles auprès de 882 établissements, dont 30 entreprises publiques. En outre, le rapport rappelle qu'en 2025, 1290 entreprises ont vu leurs cotations Banque de France être dégradées en raison de leurs comportements de paiement.

L'Observatoire poursuit ses travaux avec les acteurs concernés afin de dégager des axes d'amélioration portant sur la chaîne de paiement. Les efforts sont notamment concentrés sur la simplification des obligations déclaratives des entreprises quant à leurs délais de paiement. Les travaux menés viseront également à appréhender les impacts de l'introduction de la facturation électronique.

Virginie Beaumeunier, Présidente de l'ODP conclut : « *La publication de ce rapport expose des situations contrastées en matière de délais de paiement pour les entreprises françaises. En 2026, les membres de l'Observatoire poursuivent leur mobilisation et leur mission de vigilance et d'alerte face au risque de déséquilibre des relations commerciales* ».

Pour consulter le rapport annuel 2025 de l'Observatoire des délais de paiement :

- <https://www.banque-france.fr/fr/publications-et-statistiques/publications/rapport-de-observatoire-des-delaix-de-paiement-2025>

À propos de l'Observatoire des délais de paiement : il réunit 80 membres et 35 institutions sous la Présidence de Virginie Beaumeunier et la Vice-Présidence d'Hassiba Kaabèche, Médiatrice nationale du crédit. L'Observatoire des délais de paiement réalise, à la demande des pouvoirs publics, des analyses et études économiques fondées sur des observations statistiques des comportements des entreprises en la matière. Il constitue un forum de discussion consensuel pour suivre et échanger sur les délais de paiement en France, précieux pour faire évoluer les comportements. Il a notamment publié en 2024 un guide des bonnes pratiques dans la relation des paiements entre entreprises :

[Observatoire des délais de paiement : Guide des bonnes pratiques pour limiter les retards de paiement dans les relations interentreprises | Banque de France](#)

À propos de la Banque de France. Institution indépendante, la Banque de France a trois grandes missions : la stratégie monétaire, la stabilité financière, les services à l'économie et à la société. Elle contribue à définir la politique monétaire de la zone euro et la met en œuvre en France ; elle contrôle banques et assurances et veille à la maîtrise des risques ; elle propose de nombreux services aux entreprises et aux particuliers.

Visitez notre site internet www.banque-france.fr

Suivez-nous     

Contact Presse :

Service de presse de la Banque de France : presse@banque-france.fr - 01 42 92 39 00